



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 84544

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la création de taxes sur les transactions financières internationales. Lors du G 20, en 2009, avait été évoqué le principe d'une taxe sur les transactions financières internationales visant à financer un fonds de régulation des crises financières. Lors du dernier sommet, cette taxe ne paraissait plus à l'ordre du jour. Parallèlement au plan européen, il est question de la création d'une taxe sur les transactions financières venant alimenter soit un fonds d'assurance du secteur financier pour venir en aide aux établissements bancaires en cas de crise future (ce fonds aurait les faveurs de la Commission européenne) soit les budgets nationaux (cette solution aurait les faveurs de l'Allemagne et la France). Enfin, une autre taxe est en débat sur les transactions financières internationales dont les revenus seraient affectés aux besoins environnementaux des pays en développement. Le principe en a été voté par le Parlement européen. Elle lui demande quelle est la position du Gouvernement face à ces trois projets et si le Gouvernement entend relancer l'idée d'une taxe internationale au sein du G 20.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84544

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8015

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)